



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 31 mai 2017 — N° 261

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Ruban en route (2004) pour son engagement dans la prévention du VIH, des ITSS et de l'hépatite C.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire d'Alimentation Causap inc.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de La Popote à Roland.

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de féliciter le Centre d'interprétation de l'eau de Laval, finaliste des prix Cascade.

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Théâtre du 450.

31 mai 2017

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale sans tabac.

M. Surprenant (Groulx) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi Thérèse-De Blainville.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le lancement du documentaire *Briser le silence* de la Table d'actions préventives jeunesse Côte-de-Beaupré–Île-d'Orléans.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner l'engagement du Carrefour 50 + du Québec auprès des aînés de l'Est du Québec.

À 9 h 51, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

31 mai 2017

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 27 avril 2017 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant l'abolition de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) et une modification de la Loi sur le courtage immobilier;

(Dépôt n° 3274-20170531)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 avril 2017 par M. Caire (La Peltrie) concernant le retour d'un point de services CLSC à Val-Bélair;

(Dépôt n° 3275-20170531)

La réponse à la question écrite n° 242 concernant la ventilation des modifications apportées aux revenus et/ou aux dépenses des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux pour l'exercice 2016-2017, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 mai 2017 par M. Bonnardel (Granby).

(Dépôt n° 3276-20170531)

M. le président dépose :

Le rapport des dépenses reliées à la délimitation des circonscriptions électorales – Carte électorale 2017 de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 3277-20170531)

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018 – Printemps 2017;

(Dépôt n° 3278-20170531)

31 mai 2017

Dépôts de rapports de commissions

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 mai 2017, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 138, Loi modifiant le Code de procédure pénale et la Loi sur les tribunaux judiciaires afin de favoriser l'accès à la justice et la réduction des délais en matière criminelle et pénale.

(Dépôt n° 3279-20170531)

Dépôts de pétitions

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 18 430 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie et la création d'un ordre professionnel des ostéopathes.

(Dépôt n° 3280-20170531)

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 117 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accord de collaboration non partisane entre les partis représentés à l'Assemblée nationale favorisant un consensus de « Vivre ensemble dans la dignité ».

(Dépôt n° 3281-20170531)

31 mai 2017

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 510 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

(Dépôt n° 3282-20170531)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Turcotte (Saint-Jean) dépose :

Une copie de deux documents intitulés *Étude des crédits 2017-2018 – Ministère de la Santé et des Services sociaux – Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle.*

(Dépôt n° 3283-20170531)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 30 mai 2017, sur la motion de M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 132, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 346 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

31 mai 2017

En conséquence le principe du projet de loi n° 132 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 132 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, conjointement avec M. Turcotte (Saint-Jean), Mme Lavallée (Repentigny), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 21^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tient sous le thème *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive*;

QU'elle reconnaisse les personnes handicapées à travers tout leur potentiel et leur apport au sein de notre société;

QU'elle exprime sa solidarité envers les personnes handicapées ainsi que leur famille qui font preuve de détermination et qui relèvent de nombreux défis;

QU'enfin, elle souligne l'engagement quotidien de la communauté pour faire en sorte que notre société soit toujours plus ouverte, plus respectueuse et plus inclusive envers les personnes vivant avec un handicap.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

31 mai 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marceau (Rousseau), conjointement avec M. Fournier, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Jolin-Barrette (Borduas), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme l'application de toutes les lois du Québec aux éventuels projets soutenus par la Banque d'infrastructure du Canada et que pour refléter clairement cet état de droit, qu'elle exige des amendements au projet de loi C-44 présentement étudié à la Chambre des communes, afin de démontrer que la Banque d'infrastructure du Canada est soumise aux lois du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 347 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), conjointement avec M. Rochon (Richelieu), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le remboursement des clients d'Hydro-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Therrien (Sanguinet) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire sur les revenus des hauts dirigeants d'entreprise; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

31 mai 2017

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;
 - la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements;
 - la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux;
 - la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 137, Loi concernant le Réseau électrique métropolitain.
-

31 mai 2017

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, ainsi que les amendements transmis par Mme Vallée, ministre de la Justice, et M. Khadir (Mercier).

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception de l'amendement transmis par M. Khadir (Mercier) proposant l'ajout d'un article au projet de loi, qui est irrecevable, puisque ce nouvel article modifie la Loi sur les syndicats professionnels.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

À 12 h 18, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la libération de plus en plus fréquente de personnes accusées au criminel suite à des arrêts de procédures justifiés par l'arrêt Jordan;

QU'elle déclare que la protection des victimes et de la confiance de la population envers le système de justice doit être une priorité;

QU'elle demande à ses membres d'adopter dans les plus brefs délais le projet de loi n° 890.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 30 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les deux députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Hivon (Joliette) propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la manière suivante :

Au troisième paragraphe, remplacer les mots « à ses membres d'adopter dans les plus brefs délais » par les mots « au gouvernement d'appeler ».

31 mai 2017

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la libération de plus en plus fréquente de personnes accusées au criminel suite à des arrêts de procédures justifiés par l'arrêt Jordan;

QU'elle déclare que la protection des victimes et de la confiance de la population envers le système de justice doit être une priorité;

QU'elle demande au gouvernement d'appeler le projet de loi n° 890.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Jolin-Barrette (Borduas) et sur la motion d'amendement de Mme Hivon (Joliette), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas) refuse la proposition d'amendement de Mme Hivon (Joliette).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Merlini (La Prairie) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant la continuation de Sous les Auspices de l'association des éleveurs de bétail du district de Beauharnois inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 223 est adopté.

31 mai 2017

Adoption

M. Merlini (La Prairie) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant la continuation de Sous les Auspices de l'association des éleveurs de bétail du district de Beauharnois inc., soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 223 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1^{er} juin 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 11, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} juin 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

(Vote n° 346)

POUR - 114

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Bergeron (PQ)	Fournier (PQ)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bernier (PLQ)	(Marie-Victorin)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boucher (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Sklavounos (IND)
Boulet (PLQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Bourcier (PQ)	Iracà (PLQ)	(René-Lévesque)	Spénard (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Jean (PQ)	Ouellet (IND)	St-Denis (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Vachon)	Surprenant (IND)
Carrière (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Khadir (IND)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Charlebois (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Chevarie (PLQ)	Lamarre (PQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Plante (PLQ)	Turcotte (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Vallières (PLQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Proulx (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
de Santis (PLQ)	Lelièvre (IND)	Roberge (CAQ)	
Drolet (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	

31 mai 2017

Sur la motion de M. Marceau (Rousseau), conjointement avec M. Fournier, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Jolin-Barrette (Borduas), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 347)

POUR - 115

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Arcand (PLQ)	(Pontiac)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Auger (PLQ)	Fournier (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Fournier (PQ)	Massé (IND)	Samson (CAQ)
Bernier (PLQ)	(Marie-Victorin)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Moreau (PLQ)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Hardy (PLQ)	Morin (PLQ)	Sklavounos (IND)
Bonnardel (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Nichols (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Huot (PLQ)	(René-Lévesque)	St-Denis (PLQ)
Bourcier (PQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (IND)	Surprenant (IND)
Bourgeois (PLQ)	Jean (PQ)	(Vachon)	Tanguay (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Couillard (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
David (PLQ)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)	
de Santis (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)	